



No de résolution  
ou annotation

## RÉGIE INTERMUNICIPALE DES TROIS-LACS

**PROCÈS-VERBAL** de la séance ordinaire de la régie intermunicipale des Trois-Lacs, présidée par Monsieur Pierre Poirier, président, et tenue le 31 janvier 2018 à 17h00, au 100 place de la Mairie à Saint-Faustin-Lac-Carré.

Sont présents :  
Monsieur Pierre Poirier  
Monsieur Steve Perreault  
Monsieur Denis Chalifoux  
Monsieur Daniel Charette  
Monsieur Richard Forget  
Madame Anne-Guyline Legault  
Monsieur Jean-Philippe Martin  
Monsieur Carl Montigny

Aussi présent : Monsieur Gilles Bélanger, secrétaire-trésorier

### OUVERTURE DE LA SÉANCE ORDINAIRE

Sous la présidence de Monsieur Pierre Poirier, la séance ordinaire est ouverte à 17h00.

### RÉSOLUTION 480-01-2018 ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Il est proposé par Monsieur Daniel Charrette :

**D'ADOPTER** l'ordre du jour après avoir ajouté l'item suivant :

- 4.3 Conclusion d'une entente avec la municipalité de Saint-Faustin-Lac-Carré relativement aux communications
1. Ouverture de la séance
2. Adoption de l'ordre du jour
3. Approbation du procès-verbal de la séance ordinaire du 13 décembre 2017
4. **ADMINISTRATION GÉNÉRALE**
  - 4.1 Demande de financement pour l'embauche d'écoconseillers dans le cadre du programme Emplois d'été Canada
  - 4.2 Nomination d'un représentant auprès de la Société de l'assurance automobile du Québec
  - 4.3 Conclusion d'une entente avec la municipalité de Saint-Faustin-Lac-Carré relativement aux communications
5. **TRÉSORERIE**
  - 5.1 Approbation de la liste des déboursés et comptes à payer
  - 5.2 Dépôt de la liste des autorisations de dépenses accordées en vertu du règlement 001-11 décrétant les règles de contrôle et de suivi budgétaires
6. **OPÉRATIONS**
  - 6.1 Adoption règlement numéro 007-2018 ayant pour objet l'acquisition de camions avec bennes et autorisant un emprunt
  - 6.2 Octroi du contrat pour la fourniture et livraison de trois châssis de camion de marque international et de bennes à chargement latéral incluant l'installation et autorisation de procéder à un appel d'offres
  - 6.3 Renouvellement entente pour la levée et le transport de conteneurs recyclables pour l'écocentre de Sainte-Agathe-des-Monts
7. Période de questions



No de résolution  
ou annotation

## RÉGIE INTERMUNICIPALE DES TROIS-LACS

### 8. Levée de la séance

Le président s'étant abstenu de voter, la résolution est adoptée à l'unanimité

**ADOPTÉE**

#### **RÉSOLUTION 481-01-2018** **APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 13 DÉCEMBRE 2017**

Chaque membre du conseil d'administration ayant reçu le procès-verbal de la séance ordinaire du 13 décembre 2017, le secrétaire-trésorier est dispensé d'en faire la lecture.

Il est proposé par Monsieur Richard Forget :

**D'APPROUVER** le procès-verbal de la séance ordinaire du 13 décembre 2017, tel que rédigé.

Le président s'étant abstenu de voter, la résolution est adoptée à l'unanimité

**ADOPTÉE**

#### **RÉSOLUTION 482-01-2018** **DEMANDE DE FINANCEMENT POUR L'EMBAUCHE D'ÉCOCONSEILLERS DANS LE CADRE DU PROGRAMME EMPLOIS D'ÉTÉ CANADA**

**CONSIDÉRANT QUE** la régie souhaite procéder à l'embauche de quatre écoconseillers ;

**CONSIDÉRANT QUE** le gouvernement du Canada offre du financement entre autres aux employeurs du secteur public afin qu'ils créent des possibilités d'emplois d'été.

Il est proposé par Monsieur Denis Chalifoux :

**D'AUTORISER** la présentation d'une demande de financement à Emplois d'été Canada pour l'embauche de quatre écoconseillers.

Le président s'étant abstenu de voter, la résolution est adoptée à l'unanimité

**ADOPTÉE**

#### **RÉSOLUTION 483-01-2018** **NOMINATION D'UN REPRÉSENTANT AUPRÈS DE LA SOCIÉTÉ DE L'ASSURANCE AUTOMOBILE DU QUÉBEC**

**CONSIDÉRANT QUE** la régie désire nommer annuellement son représentant autorisé à agir auprès de la Société de l'assurance automobile du Québec.

Il est proposé par Monsieur Jean-Philippe Martin :

**DE NOMMER** Monsieur Éric Therrien, superviseur aux opérations à titre de représentant municipal auprès de la Société de l'assurance automobile du Québec, et de l'autoriser également à signer tout document auprès de cette Société, pour et au nom de la Régie intermunicipale des Trois-Lacs, et ce pour la période du 1<sup>er</sup> février 2018 au 31 janvier 2019.

Le président s'étant abstenu de voter, la résolution est adoptée à l'unanimité

**ADOPTÉE**



No de résolution  
ou annotation

## RÉGIE INTERMUNICIPALE DES TROIS-LACS

### RÉSOLUTION 484-01-2018

### CONCLUSION D'UNE ENTENTE AVEC LA MUNICIPALITÉ DE SAINT-FAUSTIN-LAC-CARRÉ RELATIVEMENT AUX COMMUNICATIONS

**CONSIDÉRANT QUE** la régie s'est dotée d'un site Internet et a préparé un plan de communication visant plus particulièrement à introduire le nouveau service de collecte des matières organiques ;

**CONSIDÉRANT QUE** suite à la mise en ligne du site internet, la régie doit tenir ce site à jour afin de bien informer la population ;

**CONSIDÉRANT QUE** la mise en œuvre du plan de communication nécessite les services d'une personne-ressource ;

**CONSIDÉRANT QUE** la municipalité de Saint-Faustin-Lac-Carré dispose d'une ressource à l'interne capable d'offrir tous ces services à la Régie.

Il est proposé par Monsieur Carl De Montigny :

**DE CONCLURE** avec la Municipalité de Saint-Faustin-Lac-Carré une entente pour les services d'une ressource spécialisée en communication au coût de 18 000 \$ pour l'année 2018.

**D'AUTORISER** le vice-président et le secrétaire-trésorier à signer pour et au nom de la Régie intermunicipale des Trois-Lacs l'entente dont copie est jointe à la présente pour en faire partie intégrante.

**AFFECTER** un montant de 3 000\$ du surplus libre au poste communication du budget 2018.

Le président s'étant abstenu de voter, la résolution est adoptée à l'unanimité

**ADOPTÉE**

### CERTIFICAT DE DISPONIBILITÉ DE CRÉDITS

Je, soussigné, Gilles Bélanger, secrétaire-trésorier, certifie que la Régie dispose des crédits suffisants pour effectuer les dépenses précitées.

  
Gilles Bélanger

### RÉSOLUTION 485-01-2018

### APPROBATION DE LA LISTE DES DÉBOURSÉS ET COMPTES À PAYER

**CONSIDÉRANT QUE** la liste des déboursés du 8 décembre 2017 au 26 janvier 2018 totalise 129 710.09 \$ et se détaille comme suit :

Chèques du 8 décembre 2017 au 26 janvier 2018 :	45 447.73 \$
Prélèvements du 8 décembre 2017 au 26 janvier 2018:	36 578.84 \$
Salaires, frais et remises gouvernementales :	47 683.52 \$
Total :	129 710.09 \$

Il est proposé par Monsieur Steve Perreault :

**D'APPROUVER** la liste des déboursés comprenant les chèques #922 à 927, 929 à 938 pour un montant de 45 447.73 \$, les paiements directs pour un montant de 36 578.84 \$ ainsi que les salaires, frais et remises gouvernementales d'un montant de 47 683.52\$, pour un total de 129 710.09 \$.

Le président s'étant abstenu de voter, la résolution est adoptée à l'unanimité

**ADOPTÉE**




No de résolution  
ou annotation

## RÉGIE INTERMUNICIPALE DES TROIS-LACS

### CERTIFICAT DE DISPONIBILITÉ DE CRÉDITS

Je, soussigné, Gilles Bélanger, secrétaire-trésorier, certifie que la Régie dispose des crédits suffisants pour effectuer les dépenses précitées.

  
Gilles Bélanger

### DÉPÔT DE LA LISTE DES AUTORISATIONS DE DÉPENSES ACCORDÉES EN VERTU DU RÈGLEMENT 001-11 DÉCRÉTANT LES RÈGLES DE CONTRÔLE ET DE SUIVI BUDGÉTAIRES

Le secrétaire-trésorier procède au dépôt de la liste des autorisations de dépenses accordées du 8 décembre 2017 au 26 janvier 2018 par les responsables d'activités budgétaires.

### RÉSOLUTION 486-01-2018 ADOPTION DU RÈGLEMENT NUMÉRO 007-2018 AYANT POUR OBJET L'ACQUISITION DE CAMIONS AVEC BENNES ET AUTORISANT UN EMPRUNT

**CONSIDÉRANT QUE** la Régie doit effectuer un emprunt pour procéder à l'acquisition de camions avec bennes;

**CONSIDÉRANT QU'**un avis de motion du présent règlement a été donné lors de la séance ordinaire du 13 décembre 2017;

**CONSIDÉRANT QU'**un projet de règlement a également été présenté à la séance ordinaire du 13 décembre 2017 ;

Il est proposé par Monsieur Denis Chalifoux :

**D'ADOPTER** le règlement numéro 007-2018 ayant pour objet l'acquisition de camions avec bennes et autorisant un emprunt.

Le président s'étant abstenu de voter, la résolution est adoptée à l'unanimité

### ADOPTÉE

### RÈGLEMENT NUMÉRO 007-2018 AYANT POUR OBJET L'ACQUISITION DE CAMIONS AVEC BENNES ET AUTORISANT UN EMPRUNT

**ATTENDU QU'**un avis de motion du présent règlement a été donné lors de la séance ordinaire du 13 décembre 2017 ;

**ATTENDU QU'**un projet de règlement a également été présenté à la séance ordinaire du 13 décembre 2017.

**EN CONSÉQUENCE**, le Conseil d'administration décrète ce qui suit:

**ARTICLE 1:** Le Conseil d'administration est autorisé à faire l'acquisition de trois camions dix roues à chargement latéral automatisé, tel que décrits à l'estimation signée par Monsieur Gilles Bélanger, secrétaire-trésorier, produite au soutien du présent règlement à l'annexe A.

**ARTICLE 2:** Le conseil d'administration est autorisé à dépenser une somme de 1 102 500 \$ pour les fins du présent règlement.

**ARTICLE 3:** Aux fins d'acquitter les dépenses prévues par le présent règlement, le conseil d'administration est autorisé à emprunter une somme de 1 102 500 \$ sur une période de dix ans.





No de résolution  
ou annotation

## RÉGIE INTERMUNICIPALE DES TROIS-LACS

**ARTICLE 4 :** Pour pourvoir aux dépenses engagées relativement aux intérêts et au remboursement en capital des échéances annuelles de l'emprunt, il est exigé par le présent règlement, annuellement, de chaque municipalité membre de la RITL, une contribution calculée selon le mode de répartition des dépenses d'immobilisation contenu dans l'entente intermunicipale visant la création de la RITL, de même que ses annexes et dont copie est jointe au présent règlement sous l'annexe B.

**ARTICLE 5:** Le présent règlement entrera en vigueur conformément à la loi.

### RÉSOLUTION 487-01-2018

#### OCTROI DU CONTRAT POUR LA FOURNITURE ET LIVRAISON DE TROIS CHÂSSIS DE CAMION DE MARQUE INTERNATIONAL ET DE BENNES À CHARGEMENT LATÉRAL INCLUANT L'INSTALLATION

**CONSIDÉRANT QUE** la régie a publié un appel d'offres pour l'acquisition de trois châssis de camion avec bennes à chargement latéral ;

**CONSIDÉRANT QU'**un seul soumissionnaire a déposé une offre le 29 janvier 2018, à savoir :

Fournisseur	PRIX TOTAL SOUMISSIONNÉ (incluant taxes)
Groupe Environnemental Labrie Inc.	1 093 843.41 \$

**CONSIDÉRANT QUE** la soumission de Groupe Environnemental Labrie Inc. est conforme au devis préparé par la Régie.

Il est proposé par Monsieur Richard Forget :

**D'OCTROYER** à Groupe Environnemental Labrie Inc. le contrat pour l'acquisition de trois châssis de camion avec bennes à chargement latéral, coût de 951 375 \$ plus taxes, totalisant 1 093 843.41 \$, le tout conformément à son offre déposée le 29 janvier 2018 et aux conditions édictées au devis ;

**D'AUTORISER** Monsieur Gilles Bélanger, secrétaire-trésorier, ou Monsieur Éric Therrien, superviseur aux opérations, à signer le contrat à intervenir entre les parties et à effectuer toutes les démarches utiles auprès de la Société de l'Assurance Automobile du Québec.

L'octroi du présent contrat est conditionnel à l'approbation par le ministre des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire du règlement d'emprunt numéro 007-2018 de la RITL.

Le président s'étant abstenu de voter, la résolution est adoptée à l'unanimité

**ADOPTÉE**

### RÉSOLUTION 488-01-2018

#### RENOUVELLEMENT DE L'ENTENTE POUR LA LEVÉE ET LE TRANSPORT DE CONTENEURS RECYCLABLES POUR L'ÉCOCENTRE DE SAINTE-AGATHE-DES-MONTS

**CONSIDÉRANT QUE** la régie a conclu une entente d'un an, soit du 1<sup>er</sup> janvier 2017 au 31 décembre 2017, avec la Régie intermunicipale des Déchets de la Rouge (RIDR) pour la levée et le transport de conteneurs recyclables pour l'écocentre de Sainte-Agathe-des-Monts ;

**CONSIDÉRANT QUE** cette entente prévoit la possibilité de renouveler cette entente jusqu'au 31 décembre 2019 sur accord des parties ;

**CONSIDÉRANT QUE** la RITL est d'accord pour renouveler cette entente pour une année, soit jusqu'au 31 décembre 2018, tout en conservant la possibilité de la prolonger pour une année additionnelle ;

**CONSIDÉRANT QUE** le coût de l'entente a été révisé pour tenir compte des quantités de matières collectées.



No de résolution  
ou annotation

## RÉGIE INTERMUNICIPALE DES TROIS-LACS

Il est proposé par Madame Anne-Guyline Legault :

**DE RENOUELLER** l'entente avec la RIDR pour la levée et le transport de conteneurs recyclables pour l'écocentre de Sainte-Agathe-des-Monts jusqu'au 31 décembre 2018, aux prix suivants, à savoir :

Prix par levée pour 1 ou 2 conteneurs de 10 verges à chargement frontal, aux deux semaines (26 levées)	75 \$ par levée
Prix par levée pour 3 ou 4 conteneurs de 10 verges à chargement frontal, aux deux semaines (26 levées)	100 \$ par levée
Pour toutes levées excédentaires, les mêmes coûts s'appliquent selon le nombre de conteneurs.	

**D'AUTORISER** le président et le secrétaire-trésorier à signer le contrat à intervenir entre les parties.

Le président s'étant abstenu de voter, la résolution est adoptée à l'unanimité

**ADOPTÉE**

### **PÉRIODE DE QUESTIONS**

Le président invite les personnes présentes à la période de questions.

### **RÉSOLUTION 489-01-2018** **LEVÉE DE LA SÉANCE**

L'ordre du jour étant épuisé, il est proposé par Monsieur Denis Chalifoux de lever la présente séance à 17h10.

Le président s'étant abstenu de voter, la résolution est adoptée à l'unanimité

**ADOPTÉE**

  
\_\_\_\_\_  
Pierre Poirier  
Président

  
\_\_\_\_\_  
Gilles Bélanger  
Secrétaire-trésorier